

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0432**

commune (s) : Solaize

objet : Déclassement et échange, sans soulte, d'une partie du domaine public communautaire située rue du Sibelin contre une emprise de terrain située rue du Sibelin appartenant à la société Réseau ferré de France (RFF)

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

**Bureau du 3 novembre 2014****Décision n° B-2014-0432**

commune (s) : Solaize

objet : **Déclassement et échange, sans soulte, d'une partie du domaine public communautaire située rue du Sibelin contre une emprise de terrain située rue du Sibelin appartenant à la société Réseau ferré de France (RFF)**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.9.

Pour la réalisation de mesures de sécurité et d'aménagement de l'entrée de son site de Solaize, la société Réseau ferré de France (RFF) a été amenée à installer une barrière qui a pour conséquence d'intégrer dans le périmètre de sa propriété une emprise d'environ 960 mètres carrés qui appartient au domaine public de voirie communautaire puisqu'elle constitue une partie du sol de la rue du Sibelin à Solaize.

La société RFF a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession à son profit de cette emprise de 960 mètres carrés environ.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser l'emprise d'une surface de 960 mètres carrés environ (cf. plan ci-annexé).

Une enquête technique a été réalisée, faisant apparaître la présence de 2 réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (ERDF et Orange). Leur dévoiement éventuel sera à la charge exclusive de la société Réseau ferré de France.

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Dans le même temps, la société RFF souhaite céder à la Communauté urbaine une parcelle de terrain nu lui appartenant située rue du Sibelin, cadastrée AM 6 et d'une superficie de 960 mètres carrés environ, afin que cette dernière puisse aménager une aire de retournement au bout de la rue du Sibelin (cf. plan ci-annexé).

Aux termes du compromis, le présent échange est consenti sans soulte de part et d'autre, tous les frais y afférents étant supportés à parité par les co-contractants, pour une valeur des biens immobiliers échangés évaluée à 11 520 € pour l'immeuble appartenant à la Communauté urbaine, soit 12 € le mètre carré, et à 11 520 € pour l'immeuble appartenant à la société RFF, soit 12 € le mètre carré, biens cédés libres de toute location ou occupation, valeur retenue par les 2 co-contractants conformément à l'avis de France domaine du 2 juillet 2008, bien que cette valeur ait été estimée par France domaine à 18 € le mètre carré dans son avis du 6 août 2014 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 6 août 2014, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, pour une surface de 960 mètres carrés environ, située rue du Sibelin à Solaize, au profit de la société Réseau ferré de France (RFF).

**2° - Approuve** l'échange foncier sans soulte de biens cédés libres, arrêté à la valeur de 11 520 € comprenant la parcelle de terrain cédée par la société RFF à la Communauté urbaine de Lyon, cadastrée AM 6, pour une superficie de 960 mètres carrés environ ainsi que l'emprise cédée par la Communauté urbaine à la société RFF ayant fait l'objet d'un déclassement, d'une superficie de 960 mètres carrés environ issue du domaine public de voirie communautaire.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange foncier.

**4° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1632, le 13 janvier 2014 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

Cet échange ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 11 520 €, en dépenses - compte 2112 - fonction 822 - et en recettes - compte 7751 - fonction 822 - opération n° OP09O1632,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 11 520 € en dépenses - compte 6751 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01 - opération n° OP09O1632,

- pour les frais estimés d'acte notarié à hauteur de 600 € - compte 2112 - fonction 822 - opération n° OP09O1632.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.**